

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 26 février 2018

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE LUNDI 26 février 2018, À 19:00
HEURES, AU 20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

SONT PRÉSENTS, Madame et Messieurs les conseillers :

Martial Leclerc	Claude Lefebvre
Lise Julien	Gino Gagnon
Denys Leclerc	Hélène McHugh

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur le maire Guillaume Vézina

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Jean Richard, directeur général par intérim
Laurie Mimeault, assistante-greffière

ABSENT : Paulin Leclerc, directeur général

058-02-2018

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 19h00;

Sur la proposition de Monsieur Martial Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents:

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

059-02-2018

NOMINATION DU VÉRIFICATEUR (N/D : 201-132)

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile, mandate la Firme Bédard, Guilbault Inc., comme Vérificateur pour l'exercice financier 2018.

Adopté.

060-02-2018
Province de Québec
M.R.C. de Portneuf
Ville de Saint-Basile

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 03A-2018

Règlement décrétant une dépense de 85 900 \$ et un emprunt de 85 900 \$ pour des travaux de réfection d'une partie du chemin de la Station sur une distance de ± 455 mètres linéaires.

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 15 janvier 2018;

Considérant qu'une copie du projet règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que toutes les formalités de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes sont respectées;

Sur la proposition de Monsieur Martial Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le projet de règlement numéro 03A-2018 soit et est adopté.

Que le règlement d'emprunt final sera adopté à une séance subséquente.

Adopté.

061-02-2018
Province de Québec
M.R.C. de Portneuf
Ville de Saint-Basile

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 04A-2018

Règlement décrétant une dépense de 450 000 \$ et un emprunt de 450 000 \$ pour des travaux de réfection de divers ponceaux situés à différents endroits sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saint-Basile.

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 15 janvier 2018;

Considérant qu'une copie du projet règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que toutes les formalités de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes sont respectées;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le projet de règlement numéro 04A-2018 soit et est adopté.

Que le règlement d'emprunt final sera adopté à une séance subséquente.

Adopté.

062-02-2018
Province de Québec
M.R.C. de Portneuf
Ville de Saint-Basile

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 05A-2018

Règlement décrétant une dépense de 100 000 \$ et un emprunt de 100 000 \$ pour l'acquisition d'un Camion 10 roues destiné au service de voirie et au service de l'hygiène du milieu de la Ville de Saint-Basile.

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 15 janvier 2018;

Considérant qu'une copie du projet règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que toutes les formalités de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes sont respectées;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le projet de règlement numéro 05A-2018 soit et est adopté.

Que le règlement d'emprunt final sera adopté à une séance subséquente.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

063-02-2018

**SYSTÈME D'ALARME – CENTRE COMMUNAUTAIRE
MANDAT AU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS (N/D : 102-102)**

Considérant que le panneau incendie du système d'alarme actuellement en place au Centre communautaire n'est plus raccordé suite à une modification des lignes téléphoniques;

Considérant qu'il y a lieu de corriger la situation;

Attendu que Monsieur Yves Savard a reçu une offre de prix de SécurAlarme G.B.F au montant de 2 645 \$, taxes en sus pour procéder aux correctifs du panneau incendie du Centre communautaire.

Sur la proposition de Madame Hélène McHugh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile mandate le directeur des travaux publics, Monsieur Yves Savard, à faire la gestion des correctifs nécessaires.

Que le conseil autorise SécurAlarme G.B.F à effectuer les correctifs au montant de 2 645 \$, taxes en sus et approprie l'argent à même ses surplus libres.

Adopté.

064-02-2018

AJOUT DU POINT 5.3 À L'ORDRE DU JOUR

Attendu que tous les membres du conseil sont actuellement présents à la séance;

Attendu que le point suivant « 5.3 Appel d'offres 2018-03 – Acquisition de camionnettes » est ajouté à l'ordre du jour de la présente séance;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que tous les conseillers présents consentent l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Adopté.

065-02-2018

**APPEL D'OFFRES # 2018-03 – ACQUISITION DE CAMIONNETTES
(#1802 ET #1808) (N/D : 602-130)**

Attendu que la Ville de Saint-Basile a procédé à un appel d'offres, sur invitation, pour l'acquisition de deux camionnettes usagées;

Attendu que lesdites soumissions ont été ouvertes en date du 26 février 2018, à savoir:

	<u>Comptant</u>
Donnacona Chrysler Fiat	
Option 1	35 500
Option 2	28 150

Attendu que la soumission de Donnacona Chrysler Fiat n'est pas conforme à l'appel d'offres – Acquisition de camionnettes – projet no. 2018-03;

Sur la proposition de Monsieur Martial Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile n'accorde pas le contrat d'acquisition pour l'acquisition de deux camionnettes usagées à Donnacona Chrysler Fiat.

Adopté.

066-02-2018

**CESSION 4 898 069-P
LOT 4 898 068 (N/D : 18-13)**

Attendu que la propriété du 13, avenue du Parc occupe le lot 4 896 068 et une partie du lot 4 898 069;

Attendu que la résidence a été construite en 1948 et que l'occupation de la partie de terrain du lot 4 898 069 date d'au moins vingt ans;

Attendu que cette partie occupée pourrait être acquise par les propriétaires car ils l'ont occupé depuis au moins dix ans (acquisition par prescription ou prescription acquisitive);

Attendu la description technique préparée par Madame Élisabeth Génois, arpenteure-géomètre, 15708 de ses minutes;

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile cède le lot 4 898 069-P tel que décrit dans la description technique de l'arpenteur-géomètre, Madame Élisabeth Génois.

Que tous les frais professionnels (arpenteur, cadastre, notaire, etc.) seront assumés par les propriétaires de l'immeuble sis, au 13, avenue du Parc.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile, autorise Messieurs Guillaume Vézina, maire et Jean Richard, directeur général par intérim à signer le contrat de cession et tout document pour donner plein effet aux présentes.

Adopté.

067-02-2018

ACHAT D'UNE LAVEUSE INDUSTRIELLE POUR LE SERVICE INCENDIE (PROJET #1802) (N/D : 401-131)

Attendu qu'au programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020, il y a un montant de 8 000 \$ de prévu pour l'achat d'une laveuse industrielle pour le service des incendies;

Attendu que Monsieur Cédric Plamondon, directeur du service des incendies, a procédé à une demande de prix pour adjudger l'achat d'une laveuse industrielle;

Attendu qu'en date du 6 février 2018, le conseil a reçu les prix suivants :

- Dalex Jacar	8 255 \$, taxes en sus
- L'Arsenal	7 425 \$, taxes en sus

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte l'achat d'une laveuse industrielle auprès du fournisseur L'Arsenal pour le prix de 7 425 \$, taxes en sus.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise le financement au coût net de 7 795,32 \$ par transfert à l'état des activités financières tel que prévu au programme triennal d'immobilisation 2018-2019-2020.

Adopté.

068-02-2018

PARTICIPATION À L'ENTENTE DE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ DE PORTNEUF- ANNÉE 2018 (N/D : 603-104)

Attendu que toute municipalité locale dont le territoire n'est pas desservi par une société de transport en commun ou par un autre organisme public de transport en commun qui assure un service de transport adapté aux personnes handicapées doit, par résolution dont copie doit être transmise au ministre des Transports du Québec, contracter avec une personne afin d'assurer aux personnes handicapées l'accès, sur son territoire, à des moyens de transport adaptés à leurs besoins (article 48,39 de la Loi sur les transports, L.R.Q. chapitre T-12);

Attendu que le *Service de transport adapté de Portneuf* est pris en charge par la MRC de Portneuf, et ce, depuis le 1^{er} juillet 2011;

Attendu que l'administration et les opérations du Service de transport adapté de Portneuf ont été déléguées à la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP) selon une entente qui a été adoptée par le conseil des maires de la MRC de Portneuf (CR 121-06-2011) lors de sa séance régulière du 15 juin 2011;

Attendu que cette entente de services s'est terminée le 31 décembre 2017 et que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile juge à propos de renouveler l'entente;

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la municipalité de Saint-Basile confirme à la MRC de Portneuf son adhésion à la nouvelle entente de services entre la Corporation de transport régional de Portneuf et la MRC, reconnaît la MRC de Portneuf comme mandataire, et lui confie la signature pour et au nom de la municipalité de ladite entente.

Que la municipalité confirme également l'adoption du plan de transport adapté, de la tarification et des prévisions budgétaires 2018.

Que la municipalité confirme sa participation financière annuelle pour 2018 au montant de 5 211 \$.

Adopté.

069-02-2018

**ENGAGEMENT D'EMPLOYÉ TEMPORAIRE
AUX TRAVAUX PUBLICS (N/D: 305-140)**

Attendu qu'il y a lieu d'engager des employés temporaires aux travaux publics;

Sur la proposition de Monsieur Martial Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents:

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise l'engagement de la personne suivante comme employé temporaire aux travaux publics, à savoir:

- Paul Genest

Que cette personne est rémunérée selon l'échelon 1 de la classe C, soit un taux horaire de 16,60 \$.

Que ce conseil autorise Yves Savard, directeur des travaux publics, à procéder dans le respect du budget autorisé pour différents projets, selon les besoins.

Adopté.

070-02-2018

AJOUT DU POINT 8.3 À L'ORDRE DU JOUR

Attendu que tous les membres du conseil sont actuellement présents à la séance;

Attendu que le point suivant « 8.3 Stage – Sandrine Piché » est ajouté à l'ordre du jour de la présente séance;

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que tous les conseillers présents consentent l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Adopté.

071-02-2018

**EMBAUCHE D'UNE STAGIAIRE NON RÉMUNÉRÉE
– SERVICE DES LOISIRS (N/D: 305-140)**

Attendu que le conseil souhaite retenir les services d'une stagiaire non rémunérée pour pallier à l'absence du personnel au service des loisirs;

Sur la proposition de Madame Hélène McHugh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents:

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile retient les services de Madame Sandrine Piché à titre de stagiaire non rémunérée pour un total de 140 heures, débutant en mai 2018. Certaines heures pourront être réalisées avant mai 2018 et seront réduites des 140 heures à réaliser.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile, mandate Monsieur Jean Richard, directeur général par intérim à signer le contrat de stage entre le Cégep de Trois-Rivières et la Ville de Saint-Basile.

Adopté.

072-02-2018

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Monsieur Martial Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 19h45.

Adopté.

Guillaume Vézina, maire

Laurie Mimeault, assistante-greffière